

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ SYNDICAL
17 JUN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à 19 heures 30, le Comité du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes - 7 rue du Marais - 77220 Favières-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Alain CHAMBARD, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MORESTIN

Etaient présents les délégués ci-après

Boussy-Saint-Antoine : Romain COLAS
Brunoy : Marie-Anne VARIN, Laurent BÉTEILLE
Courpalay : Michel PRUDON
Draveil : Monique LEVIEUX
Favières-en-Brie : Jean-Claude MARTINEZ
Fontenay-Trésigny : André BOUCHER
Grandpuits-Bailly-Carrois : Etienne THIERRY
Gretz-Armainvilliers : Guy USSÉGLIO-VIRETTA
La Croix-en-Brie : Claude BASSILLE
Le Plessis Feu Aussoix : Patrick CORRE
Lésigny : Michel PAPIN
Montgeron : Michel NOËL, Eric MAGADOUX (Suppléant)
Neufmoutiers-en-Brie : Christophe MOURANI
Ozoir-la-Ferrière : Stephen LAZERME (Suppléant)
Pecy : Florence TROISVALLETS (Suppléante)
Quiers : Jany MINDER
Quincy-sous-Sénart : Marc NUSBAUM
Touquin : Jean-Louis BOYOT
Varenes-Jarcy : Jean-Marc JUBAULT
Vigneux-sur-Seine : Thomas CHAZAL
Yerres : Jean-Claude LE ROUX, Gérard BOUTHIER
CA de Marne et Gondoire : Yann HENRIOL (Suppléant)
CA Melun Val de Seine : Philippe CHARPENTIER
CA Val d'Europe Agglomération : Philippe IMBERT, Guy BRANET
CA Val d'Yerres Val de Seine : Romain COLAS, Marie-Anne VARIN, Laurent BÉTEILLE, Eric MAGADOUX (Suppléant), Michel NOËL, Marc NUSBAUM, Thomas CHAZAL, Gérard BOUTHIER, Jean-Claude LE ROUX
CC Brie des Rivières et Châteaux : Jean-Paul BONVOISIN, Christophe DA COSTA, Jean-Claude OMNES (accompagné de Jean-Michel METIVIER - Suppléant), Marc PERNELLE
CC l'Orée de la Brie : Jean-Marc JUBAULT,
CC du Pays Créçois : Serge AVANZINI
CC Portes Briards entre Villes et Forêts : Pierre LAURENT
CC du Val Briard : Michèle BENECH, Stéphane ROBERT, Yves BREARD, Fabrice STEFANIK, Claude CHATAIN (Suppléant)
Métropole du Grand Paris : Georges URLACHER, Yves THOREAU (Suppléant), Alain TRAONOUEZ, Jean-Luc POUGET, Philippe NAHON, Patrick RATTER, Michel PINJON (Suppléant), Daniel SCHREIBER, Pascal GAGNEPAIN, Daniel HENRY,
Grand Paris Sud Est Avenir : Georges URLACHER, Jean-Luc POUGET, Philippe NAHON, Alain CHAMBARD, Daniel SCHREIBER, Yves THOREAU (Suppléant), Alain TRAONOUEZ
Grand Orly Seine Bièvre : Patrick RATER, Pascal GAGNEPAIN, Daniel HENRY
SIÆEP de la Brie Boissée : Jean-Claude MARTINEZ
S.I.A.E.P.A. de la Houssaye-en-Brie : Marc CUYPERS

S.I.A.E.P. de la région de Touquin : Christian CORDIER
S.M.I.A.E.P. de la région de Tourman : Guy USSÉGLIO-VIRETTA
S.I.A. du Ru d'Avon : Marc PERNELLE (Suppléant)
SMAE de la Marsange : Christian MORESTIN
SYMBAR : Stephen LAZERME
S.I.B.R.A.V. : Bernard VAURY
SICTEU : Guy USSÉGLIO-VIRETTA
S.M.A.B. : Guy USSÉGLIO-VIRETTA
SMCBANC : Jean-Claude MARTINEZ

Avaient donné procuration

<u>Aubepierre Ozouer-le-Repos</u> : Bertrand RÉMOND	à	Marc CUYPERS
<u>Eplhay-sous-Sénart</u> : Georges PUJALS	à	Jean-Claude LE ROUX
<u>Quincy-sous-Sénart</u> : Jacky GÉRARD	à	Marc NUSBAUM
<u>Varenes-Jarcy</u> : Charles DARMON	à	Alain CHAMBARD
<u>CA Val d'Yerres Val de Seine</u> :		
Georges PUJALS	à	Jean-Claude LE ROUX
Jacky GÉRARD	à	Marc NUSBAUM
<u>Métropole du Grand Paris</u> : Didier GONZALES	à	Pascal GAGNEPAIN
<u>Grand Orly Seine Bièvre</u> : Didier GONZALES	à	Pascal GAGNEPAIN

Etaient absents ou excusés

Bernay-Vilbert : Dominique POSSOT - Boussy-Saint-Antoine : Clovis GRATIEN - Brie-Comte-Robert : Luc SAUVIGNON
Châteaubeau : Jean-Marc DESPLATS - Châtres : Yves DUBENT - Chevry-Cossigny : Jack DEBRAY
Clos-Fontaine : Patrick CLOGENSON - Courtomer : Elie STEVANCE
Crosne : Patric BRETHOUS, Marcel CHAMPIOT - Draveil : Richard PRIVAT
Eplhay-sous-Sénart : Dominique MONGE-MANTAL - Hautefeuille : Monsieur Joël CHAUVIN
Lumigny-Nesles-Ormeaux : Thierry FOURNIER - Pezarches : Alexandre DENAMIEL
Rozay-en-Brie : Antony MOUSSU - Saint-Just-en-Brie : Sébastien DROMIGNY - Servon : Marcel VILLAÇA
Vanvillé : Franck DUPRESSOIR - Vaudoy-en-Brie : Marie-Christine LEGESNE - Verneuil l'Étang : Christophe MARTINET
Vigneux-sur-Seine : Patrick DUBOIS - CA Coulommiers Pays de Brie : Jacques TRANZEAT
CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart : Guy GEOFFROY - CA de Marne et Gondoire : Claude MACLE
CA Val d'Yerres Val de Seine : Clovis GRATIEN, Marcel CHAMPIOT, Annie FONTGARNARD, Richard PRIVAT,
 Florence FERNANDEZ de RUIDIAZ, Dominique MONGE-MANTAL, Patrick DUBOIS,
CC Brie des Rivières et Châteaux : Bernadette AUBRET, Patrice SAINT-JALMES, Emmanuel DECAUDIN,
 Christophe COURAGE, Nicolas GUILLEN, Samuel MESMIN, Bruno REMOND, Dominique COQUIN, Mathieu BEAUDOIN,
 Jean-Marc CHANUSSOT, Gilles GROSLEVIN
CC l'Orée de la Brie : Charles DARMON - CC Portes Briards entre Villes et Forêts : Anne-Laure FONTBONNE
CC du Val Briard : Nathalie BOUDY -
Métropole du Grand Paris : Sylvie GERINTE, Marie-Paule BOILLOT, Jean-François JACQ, Jean JEANNOT,
 Sylvie ALTMAN - Grand Paris Sud Est Avenir : Sylvie GERINTE, Marie-Paule BOILLOT, Jean-François JACQ
Grand Orly Seine Bièvre : Jean JEANNOT, Bénédicte BOUSSON-JANEAU
CC du Provinois : Philippe FASSELER - S.I.T.E. de la Barbançonne : Nathalie SPRUTTA-BOURGES
S.M. du bassin du Ru de Bréon : José-Luis DA ROCHA
S.I.A.E.P. de Andrezel, Verneuil l'Étang et Yables : Bruno REMOND - SMAYV : Joël CHAUVIN
S.M. du Bassin du ru d'Yron : Monsieur Marc VERCAUTEREN

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous avons le quorum. Je me permets donc d'ouvrir cette séance.

Avant toute chose, je veux remercier chaleureusement Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Maire de Favères-en-Brie et membre titulaire au sein du SyAGE, pour son hospitalité. Ce soir, il nous accueille non seulement pour nous permettre de tenir notre Comité Syndical mais aussi les deux réunions qui l'ont précédé, Commission d'Appel d'Offres et Bureau Syndical.

Désignation du secrétaire de séance

Il nous revient de désigner un secrétaire de séance.

Y a-t-il des candidats ?

Christian MORESTIN est candidat.

(Il est procédé au vote)

Monsieur Christian MORESTIN, à l'unanimité, est désigné secrétaire de séance.

Pouvoirs

<u>AubePierre Ozouer-le-Repos</u> : Bertrand RÉMOND	à	Marc CUYPERS
<u>Epinay-sous-Sénart</u> : Georges PUJALS	à	Jean-Claude LE ROUX
<u>Quincy-sous-Sénart</u> : Jacky GÉRARD	à	Marc NUSBAUM
<u>Varennnes-Jarcy</u> : Charles DARMON	à	Alain CHAMBARD
<u>CA Val d'Yerres Val de Seine</u> : Georges PUJALS	à	Jean-Claude LE ROUX
	à	Jacky GÉRARD
	à	Marc NUSBAUM
<u>Métropole du Grand Paris</u> : Didier GONZALES	à	Pascal GAGNEPAIN
<u>Grand Orly Seine Bièvre</u> : Didier GONZALES	à	Pascal GAGNEPAIN

Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 10 avril 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant ce Procès-Verbal, je n'ai reçu aucune observation. Je le mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

Le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 10 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Relevé de décisions

M. LE PRÉSIDENT.- Le relevé de décision vous a été envoyé avec la convocation. Je n'ai pas d'observation particulière à en faire. Si, de votre côté, vous avez des questions, je m'efforcerai d'y répondre.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Nous avons tenu une réunion de CCSPL le mardi 11 juin, dont nous dirons un mot tout à l'heure, si vous le souhaitez. Cette dernière a émis un avis favorable sur les rapports qui lui ont été présentés.

Ordre du jour

L'ordre du jour de notre Comité de ce soir comporte 10 points.

- 1 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2018
- 2 - Compte de Gestion 2018 du Comptable
- 3 - Compte Administratif 2018

4 - Affectation du résultat d'exploitation 2018

5 - Budget Supplémentaire 2019

6 - Contribution des communes 2019 -- Mise à jour de l'annexe 2

7 - Révision des AP/CP

8 - Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité de service public de l'assainissement collectif - 2018

9 - Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité de service public de l'assainissement non-collectif - 2018

10 - Rapport annuel du délégataire pour l'année 2018

Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques ou des observations de votre part ? *(Non)*

L'ordre du jour tel que décliné est mis aux voix.

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

L'ordre du jour du Comité Syndical de ce jour est adopté à l'unanimité.

1 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières - année 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Comme vous le savez, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles de certaines collectivités, et notamment les Syndicats de Communes, doit faire l'objet d'une délibération annuelle de l'assemblée délibérante, et doit être annexé au Compte Administratif.

En 2018, le SyAGE a procédé à la cession d'un terrain suivant acte notarié. Ce terrain, situé rue de l'Abbaye à Brunoy et d'une superficie de 351 m², a été cédé au prix de 6 850 €. Je rappelle que cette parcelle étant inondable et inconstructible, elle n'avait donc aucune utilité pour notre Syndicat.

Je vous propose d'approuver ce bilan des acquisitions, lequel bilan est annexé au Compte administratif.

Avez-vous des observations ou des remarques à formuler ? *(Non)*

Je le mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 - Compte de Gestion 2018 du Comptable

M. LE PRÉSIDENT.- Pour mémoire, je vous rappelle que le Comptable du Syndicat est chargé seul, et sous sa responsabilité, d'exécuter les recettes et les dépenses, de veiller à l'encaissement de tous les revenus du Syndicat, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Président jusqu'à concurrence des crédits votés.

Le Comptable établit, à la clôture de chaque exercice, un document de synthèse appelé « Compte de Gestion », qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Il résulte des éléments communiqués par le Centre des Finances Publiques de Brunoy, que les écritures de l'exercice 2018, contenues dans le Compte de Gestion 2018, sont concordantes avec celles du Compte Administratif 2018.

Je vous indique également que la Commission Mixte Finances/Travaux, réunie le 3 juin 2019, a émis un avis favorable.

Aussi, je vous propose d'arrêter le compte de gestion du Comptable, que vous pourrez consulter au Siège du Syndicat et dont les extraits, résultats et soldes d'exécution sont annexés.

Ce rapport appelle-t-il des questions de votre part ? (*Non*)

Je le mets aux voix.

Avis contraires ? Abstentions ?

(*Il est procédé au vote*)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - Compte Administratif 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Ce Compte Administratif n'est autre que le résultat de ce qui a été exécuté en 2018.

La présentation vous est maintenant connue. On commence par un rappel de la composition du budget du Syndicat. Ce rappel est suivi par la déclinaison des éléments relatifs aux réalisations de l'exercice 2018.

Je vais simplement, pour ma part, prendre le tableau concernant le budget principal M 14, en particulier sa section de fonctionnement.

1.1 LE BUDGET PRINCIPAL M 14

Section de fonctionnement

1 - Dépenses

Ce Budget principal présente un total général à hauteur de 93,06%.

Quelques brèves explications.

Chapitre 66 - Charges financières.

À chaque budget que l'on vote, je vous rappelle à quel point nous sommes prudents.

Les crédits non utilisés se rapportent :

- aux intérêts de la dette, la prévision budgétaire était basée sur une remontée éventuelle des taux d'intérêt qui ne s'est pas réalisée ;
- à la non-souscription d'une ligne de trésorerie, cette dernière étant saine ;
- aux intérêts courus non échus (ICNE) pour lesquels la méthode de calcul a changé en 2018.

Tout cela est repris dans les commentaires. Je vous laisse le soin d'en poursuivre la lecture, si ce n'est déjà fait.

2 - Recettes

Ces recettes ont été exécutées à hauteur de 97,77%. Le résultat d'exploitation, quant à lui, se monte à 2 506 373,62 €.

Section d'investissement

1 - Dépenses

Le taux d'exécution de la section d'investissement est de 43,27%. En page 10, vous trouverez tous les commentaires et les explications.

J'attire tout particulièrement votre attention sur un dossier traitant de la continuité écologique qui a pris un léger retard. En effet, le dossier de demande de subvention pour l'opération sur la maille de Villeneuve-Saint-Georges n'a pas été instruit par l'AESN en 2018, reportant ainsi l'exécution des études.

Suivent toutes les explications sur la liaison verte, la restauration des cours d'eau, la renaturation des berges, les grosses opérations des ouvrages rivière, le plan de gestion des zones humides, la mise aux normes électriques de deux stations de mesures et, enfin, les équipements et frais divers liés au bâtiment et au fonctionnement des services.

Voilà pour les chapitres 20, 21 et 23.

2 - Recettes

Nous avons un réalisé de 90,50%. Toujours sur les chapitres 20, 21 et 23, des explications vous sont données (page 12).

En l'occurrence, il s'agit d'écritures liées aux remboursements d'avances forfaitaires ou à la prise en compte d'avoirs. À noter également que 32 254 € sont liés à la rectification d'écritures concernant les moulins privés.

Pour information, s'agissant des moulins privés, je n'ai donné suite que pour autant que ces travaux soient subventionnés à hauteur de 100%.

Notre résultat de clôture est de 3 441 352,17 €.

L'évolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) par rapport aux années précédentes est la suivante :

2015	45%
2016	53%
2017	45%
2018	35%

Il convient de préciser que ce sont principalement les problèmes liés au foncier et au rétablissement de la continuité écologique qui ont plombé la bonne exécution de ce budget. Bien évidemment, en 2019, on aura un meilleur ratio.

1.2 BUDGET ANNEXE M 49 (ASSAINISSEMENT EP et EU)

Section de fonctionnement

1 - Dépenses

Le total général d'exécution est de 97,69%. J'ai peu à dire si ce n'est que 98% est un taux très correct.

2 - Recettes

Le pourcentage d'exécution se situe à hauteur de 101,82%. C'est principalement le chapitre 013 « Atténuations de charges » que je voudrais commenter.

Ce poste a enregistré une partie des remboursements effectués par notre assureur sur les salaires du fait de congés maternité ou maladie. En cours d'année 2018, la trésorerie a demandé que ces remboursements soient imputés au chapitre 77, mieux adapté à cette catégorie de recettes.

Ceci explique un taux d'exécution de 6,97%.

Section d'investissement

1 - Dépenses

Le total d'exécution est de 73,22%.

Sur les chapitres 20, 21 et 23, des précisions vous sont données (page 20). À date, notamment sur les dépenses d'équipement, on peut observer que les travaux concernent principalement la lutte contre les inondations pluviales, l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans le cadre du programme ANRU à Villeneuve-le-Roi, ainsi que des prestations et des travaux dont la réalisation est liée à la survenance aléatoire des besoins ou à l'avancement des programmes.

Comme vous avez pu le constater, au chapitre 16 « Emprunts contractés », le taux d'exécution est de 5,47%.

Le taux d'exécution, au niveau des chapitres 20, 21 et 23 « Dépenses d'équipements » est de 55,87%. On n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt.

Des aides financières à taux 0 ont été accordées par l'Agence de l'Eau pour cinq opérations spécifiques.

Je dois vous préciser également de 6 676 067 € ont servi au refinancement de trois emprunts.

2 - Recettes

Le taux d'exécution est de 73,98%.

Le résultat de clôture est de 6 061 915,71 €.

1.3 BUDGET ANNEXE M 14 - « Mise en œuvre du SAGE »

Section de fonctionnement

1 - Dépenses

Le taux d'exécution des dépenses est de 85,53%.

2 - Recettes

Le taux de réalisation est de 86,38%.

Section d'investissement

1 - Dépenses

Le taux d'exécution est de 98,34%.

2 - Recettes

Le taux de réalisation est de 131%. Ceci s'explique par le total des opérations réelles qui passent de 83 164,51 € à 126 270,51 € au CA 2018, soit une augmentation de 151,83%. Vous verrez, dans les commentaires, les explications concernant ce dépassement.

Voilà pour ce qui concerne l'évolution de ce Compte Administratif.

L'évolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) est la suivante :

2015	60,14%
2016	87,52%
2017	0,00%
2018	0,00%

2 - DONNÉES GÉNÉRALES DU COMPTE ADMINISTRATIF - RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

2.1 LE BUDGET PRINCIPAL M 14

Le résultat de clôture est de 3 441 352,17 €.

Le surplus du résultat d'exploitation à affecter est de 2 395 317,43 €.

2.2 LE BUDGET ANNEXE M 49

Le résultat de clôture est de 6 061 915,71 €.

Là, le surplus du résultat d'exploitation à affecter est 1 289 014,50 €.

2.3. LE BUDGET ANNEXE M 14 « Mise en œuvre du SAGE »

Nous avons ici un résultat de clôture de 157 713,36 €.

3 - DONNÉES RELATIVES À LA DETTE

3.1 DETTE GLOBALE DU SYAGE

La dette globale du SyAGE, élément de synthèse, est de 75 739 531,59 € au 31/12/2017 et de 71 986 218,81 € au 31/12/2018.

3.2 LA RÉPARTITION DE LA DETTE PAR BUDGET

Les éléments figurent au dossier, que vous avez lu.

Le SyAGE n'a pas souscrit de nouveaux emprunts en M 14.

3.3 LA STRUCTURE DE LA DETTE

Vous avez le tableau, comme chaque fois, de la structure de la dette.

3.4. LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE PAR BUDGET

Là aussi, vous avez tous les éléments dans les différents tableaux.

4 - DONNÉES FINANCIÈRES

Aucun emprunt n'étant contracté pour le budget « Mise en œuvre du SAGE » de l'Yerres, les tableaux ci-dessous ne font apparaître les données que pour le budget principal M 14 et le budget annexe M 49.

4.1 LE BUDGET PRINCIPAL M 14

Je voulais ajouter qu'avec le CA 2018, l'endettement sur l'épargne brute, donc le ratio, est de 1,21 année.

Lorsque j'ai indiqué, en parlant des Statuts, que la santé financière était excellente, je ne voulais pas lever le voile mais j'étais à peu près sûr qu'un ratio de 1,21 était un bon ratio et qu'il n'était pas aussi bon en 2000.

4.2 LE BUDGET ANNEXE M 49

Concernant l'endettement/épargne brute, le ratio est de 3,39%. Là aussi, c'est un ratio excellent pour l'assainissement.

4.3 LA GLOBALISATION DES DEUX BUDGETS

Concernant l'endettement/épargne brute, le ratio est de 3,02 années. C'est un ratio qui, de mon point de vue, est très sécurisant. Par conséquent, c'est dans cette optique de bonne santé financière que, bien évidemment, nous pourrions aborder sereinement l'examen du prochain budget au mois de novembre ou décembre prochain.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues, sur ce Compte Administratif donc j'ai indiqué les points principaux, sans forcément entrer dans le détail. Je crois pouvoir dire que la présentation réalisée à la fois par Jacqueline et les Services, qui sont derrière moi et que j'associe étroitement à ce travail, comporte les commentaires les plus lisibles possibles, ce qui permet à cette présentation de ne pas être indigeste, me semble-t-il.

Je vais maintenant donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre pour faire part de leurs questions éventuelles sur ce Compte Administratif 2018.

Avez-vous des questions ? (Non)

Je vais donc me retirer et demander à Laurent BÉTEILLE, 1^{er} Vice-Président, de bien vouloir délibérer sur ce Compte Administratif.

(M. Alain CHAMBARD, Président, sort de la salle des délibérations. La présidence de séance est reprise par M. Laurent BÉTEILLE)

M. BÉTEILLE, Président de séance. - Je vous propose de mettre aux voix ce Compte Administratif.

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

(M. CHAMBARD, Président, revient en salle des délibérations et reprend la présidence)

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, merci de votre confiance. Encore une fois, sachez que je m'efforcerai, dans les prochains budgets, de conserver cette confiance.

4 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 (budget principal et budgets annexes)

M. LE PRÉSIDENT. - La notice explicative est extrêmement claire. Tout d'abord, je veux indiquer que la Commission Mixte Finances/Travaux a émis un avis favorable.

A - BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu de la Constatation du résultat (section de fonctionnement), du calcul du besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose l'affectation du résultat (section de fonctionnement) suivante :

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	+ 111 056,19 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement)	+ 2 395 317,43 €

B - BUDGET ASSAINISSEMENT

Là encore, après la constatation du résultat (section de fonctionnement), le calcul du besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose l'affectation du résultat (section de fonctionnement) suivante :

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	+ 11 876 830,79 €
Affectation au 1064 (Plus-values nettes de cession d'actifs)	+ 2 744,14 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement)	+ 1 289 014,50 €

C - BUDGET « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »

Vu la constatation du résultat (section de fonctionnement), le calcul du besoin de financement de la section d'investissement, l'affectation du résultat (section de fonctionnement) se décline comme suit :

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement)	+ 11 785,36 €

Je précise que ce résultat d'exploitation peut être affecté, en totalité ou en partie, à la section d'investissement ou de fonctionnement.

Je me tourne vers vous.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'éclaircissement sur cette affectation du résultat ? (Non)

Il n'y a ni question ni remarque, je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Avis contraires ? Abstentions ?

(Il est procédé au vote)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Budget Supplémentaire 2019

M. LE PRÉSIDENT. - Ce Budget Supplémentaire a été travaillé comme d'habitude : il s'agit d'un budget d'ajustement.

I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14

Section de fonctionnement

1 - Dépenses

Dans le premier tableau, vous là un virement du chapitre 23 (section d'investissement) pour 2 395 317,43 € au chapitre 21 en recettes (section d'investissement).

2 - Recettes

Je me dois de vous dire qu'il n'y a pas d'inscription nouvelle.

Section d'investissement

1 - Dépenses

On a 17 000 € d'inscriptions nouvelles.

2 - Recettes

Nous avons 652 895,27 € d'inscriptions nouvelles. Ceci nous donne un suréquilibre de la section d'investissement à hauteur de 635 895,27 €.

C'est là quelque de tout à fait légal et autorisé.

Malgré tout, au niveau des données financières, en 2019, le ratio Endettement/Épargne brute (ans) est de 3,25 ans au BP et, au BP+BS, le ratio est de 1,03 an.

S'agissant des commentaires, je suppose que vous en avez pris connaissance. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Pas de questions (Non)

II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

Section de fonctionnement

1 - Dépenses

Là aussi, vous avez un virement du chapitre 023 (section de fonctionnement - dépenses) au chapitre 021 (section d'investissement - recettes) à hauteur de 1 289 014,50 €.

Par ailleurs, il n'y a aucune inscription nouvelle.

2 - Recettes

Au chapitre 002, vous avez un résultat de fonctionnement reporté CA, comme nous l'avons vu tout à l'heure, à hauteur de 1 289 014,50 €.

Section d'investissement

1 - Dépenses

Vous pouvez noter une inscription nouvelle, en plus et en moins, à hauteur de 80 000 €, qui donc s'équilibre à zéro. L'explication figure en page 7, à savoir les crédits inscrits au chapitre 45 en dépenses (80 000€), correspondent au solde des travaux réalisés par le SyAGE, pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, à l'occasion de la réalisation des travaux d'assainissement rue Curie. La dépense avait été englobée avec les travaux, relevant de la compétence du SyAGE, au chapitre 23.

Il n'y a donc pas de proposition nouvelle.

2 - Recettes

Nous avons, là, peu d'inscriptions nouvelles, hormis :

80 000 € au chapitre 45 pour compte d'un tiers ;

1 369 014,50 € au niveau des emprunts contractés.

La raison en est que nous avons imaginé un éventuel emprunt de plus de 10 M€.

Le ratio Endettement/Épargne brute (ans) est de 5,36 au BP 2019 et aujourd'hui, BP + BS, le ratio est de 4,81. En assainissement, d'importants emprunts ont été contractés durant une certaine période, ceci pour mettre les communes à niveau.

Pour mémoire, je veux rappeler que pour ce qui concerne les eaux usées, la remise à niveau de la commune de Villeneuve-le-Roi arrive plus ou moins à son terme, hormis quelques travaux à réaliser courant 2019 mais dont on voit le bout.

Ensuite, il y aura tous les travaux relatifs aux eaux pluviales. Nous verrons cela dans le cadre du prochain plan pluriannuel d'investissement.

III - LE BUDGET ANNEXE M14 « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »

Section de fonctionnement

1 - Dépenses

Vous pouvez noter 5 € d'inscription nouvelle, dont l'explication vous est donnée en page 10. Si vous me le permettez, je ne vais pas m'étendre.

2 - Recettes

Pas d'inscription nouvelle.

Section d'investissement

1 - Dépenses

Pas d'inscription nouvelle.

2 - Recettes

Pas d'inscription nouvelle non plus.

Reprises des résultats 2018 (page 10).

Résultat de fonctionnement reporté : .

en recettes de fonctionnement (002) : 11 785,36 €

en recettes d'investissement (1068) : 0,00 €

Solde de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement (001) 145 928,00 €.

Aucune intégration de reste à réaliser. Au niveau des ajustements des crédits, vous avez l'explication relative à l'inscription nouvelle à hauteur de 5 €.

Une information générale sur les statistiques et fiscales. Je vous fais grâce des détails de tous ces tableaux pour à la fois le budget principal et pour le budget annexe 2019.

Un mot des encours de la dette au 1er janvier 2019 :

Budget M14 : 4 712 194 €

Budget M49 : 66 947 176 €

Budget annexe : 0 €

Comme vous pouvez le constater, ce budget supplémentaire est un véritable ajustement. Je dois rappeler que les efforts de fonctionnement que nous réalisons, depuis une dizaine d'années maintenant, font que nos budgets, tant principal et qu'annexes, sont sains, ainsi qu'une trésorerie saine et des ratios les meilleurs possibles. Tout cela me semble de bon augure pour pouvoir aborder la gestion de la GEMAPI au 1er janvier 2020 dans des conditions acceptables pour tout le monde et, je l'espère, en dessous des ratios constatés au plan national.

Une concertation se fera en son temps et nous en discuterons comme il se doit. Pour l'heure, restons-en à notre budget supplémentaire. Avez-vous des questions ? (Non)

Avis contraires ? Abstentions ?

(Il est procédé au vote)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Contributions des collectivités - Budget 2019 (mise à jour de l'annexe 2)

M. LE PRÉSIDENT.- La raison de la mise à jour de cette annexe 2 s'explique par le fait que le SyAGE perçoit une contribution de ses collectivités membres pour les compétences GEMAPI, gestion des eaux pluviales et mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Aussi, le Comité Syndical a, par délibération en date du 18 décembre 2018, arrêté pour 2019 le produit global de ces deux premières contributions et fixé le tarif par habitant de la contribution due au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE ».

Suite à la modification de ses Statuts, entérinée par arrêté interpréfectoral du 6 février 2019, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a repris la compétence « Mise en œuvre du SAGE », au lieu et place de ses communes membres, dont celles de Hautefeuille, Pezarches et Touquin. Ces communes étaient, jusqu'à présent, adhérentes au SyAGE à la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres », et versaient, à ce titre, une contribution au Syndicat. Dorénavant, cette participation doit être à la charge de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie qui représentait déjà la commune de Saints.

Aussi, il convient de modifier le tableau, joint en annexe 2, de la délibération susvisée, fixant le montant 2019 dû par chacune des collectivités au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE ».

La Commission Mixte Finances Travaux du 3 juin 2019, bien évidemment, a émis un avis favorable sur ce dossier, dès lors qu'il fait suite à un arrêté préfectoral qui a modifié le paysage au sens des communes et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, en fonction de la loi NOTRe et de la loi MAPTAM.

Aussi, je vous propose de mettre à jour le tableau joint, en annexe 2, afin de prendre en compte la prise de cette compétence par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au lieu et place des communes de Hautefeuille, Pezarches et Touquin.

C'est là un simple balayage administratif. Trois communes étaient adhérentes et, aujourd'hui, elles sont représentées par un EPCI à fiscalité propre. C'est donc l'EPCI qui va payer à la place des communes.

Avez-vous des questions ? (Non)

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

M. LE PRÉSIDENT.- Comme à chaque fois, nous avons à vous informer de la révision des AP/CP.

AP/CP 75 - Villeneuve-le-Roi : Lutte contre les inondations - Création d'un bassin de stockage EP rue Curle

Report de crédits suite à la finalisation de la remise en état du square. Il s'agit d'un solde de travaux.

AP/CP 78 Draveil : ANRU Quartier du Bord de l'eau – Cité Paul Bert

Là aussi, il s'agit d'un solde de travaux.

AP/CP 82 - Villeneuve-le-Roi : Bassin Versant Villa Draveil - Lutte contre les inondations pluviales

Les travaux sont terminés.

AP/CP 83 - Draveil : Bassin Versant SNCF - Lutte contre les inondations pluviales + mise en séparatif des réseaux sur P.V. Couturier

Les travaux de la rue Le Guillemic ont été retirés de cette AP/CP du fait du calendrier non encore arrêté. Ce qui implique cette diminution de ce qui avait été programmée au départ.

AP/CP 89 - Draveil : Bassin de stockage rue Marcellin Berthelot. Lutte contre les inondations pluviales

Il s'agit de la rationalisation du projet avec la suppression d'un poste de refoulement.

AP/CP 90 - Boussy : Création d'un cheminement LV dans la boucle du Besly

Il s'agit toujours de ce problème foncier que nous espérons pouvoir régler rapidement

AP/CP 91 - Vigneux : Rue de la Côte d'Or - Lutte contre les inondations - Création d'un bassin d'eaux pluviales

Bassin en cours de finalisation. Un report de crédits suite à programmation différée de la phase 2.

AP/CP 92 - Crosne : Rue de la Comédie - Lutte contre les inondations

Programmation décalée suite à enfouissement des réseaux secs. Les travaux sont en cours.

AP/CP 94 - Yerres : Continuité écologique de l'Yerres - Maille de Céravennes

Les travaux d'investigation ont été décalés d'un an, à la demande de la commune, pour considérations diverses.

AP/CP 95 - Villeneuve-Saint-Georges : Continuité écologique de l'Yerres - Maille de VSG

Les subventions de l'agence de l'Eau n'ont été notifiées au SyAGE qu'en avril 2019. Les études n'ont pu démarrer qu'après.

AP/CP 96 - Yerres : Continuité écologique de l'Yerres - Moulins Privés

La procédure en attente du retour de l'autorisation environnementale déposée auprès de la DDT. Travaux prévus 2019, début 2020.

AP/CP 97 - Villecresnes : Continuité écologique Yerres/Abbaye

Le dossier de demande de subvention n'a été déposé auprès de l'agence de l'eau et du département 91 que le 9 mai 2019. Les études ne démarreront que cet été.

AP/CP 98 - Marolles : Réhabilitation des réseaux EU/EP - Sentier des Roches et rue d'Yerres. Réhabilitation issue du diagnostic du bassin de collecte du Réveil - Rue des Blés d'Or et rue des Grands Roseaux

Il s'agit d'une reprogrammation des travaux en accord avec la commune, au vu du PPI.

AP/CP 99 - Montgeron : Réhabilitation des réseaux EU/EP - Sentier des Roches et rue d'Yerres

Études en cours. Reprogrammation des travaux au vu du PPI ; travaux qui devraient voir un aboutissement en 2020.

AP/CP 101 - Vigneux : Redimensionnement des réseaux EU de la rue Pierre Marin

Les études préliminaires sont réalisées. Programme de MOE en cours. Travaux décalés en 2020.

AP/CP 102 - Villeneuve-Saint-Georges : Réhabilitation du réseau EU/EP - Ru d'Oly
Programme repris en partie dans l'opération Paris Petite Couronne Baignade en Seine. Demande de subvention en cours.

AP/CP 103 - Villecresnes : Réhabilitation issue du diagnostic du bassin de collecte du Réveillon - Rues du Réveillon, du docteur Bertrand, des Perdrix, des Chevreuils et des Lièvres
Études préliminaires réalisées. Programme de MOE en cours. Travaux planifiés pour fin 2019 et début 2020.

AP/CP 104 - Boussy : Réhabilitation du siphon du réseau de transport EU - Rue du Vieux Pont
Un décalage dû aux études EFCO (Étude Faisabilité Conduite d'Opération) actuelles, décalage parce qu'on est en train de travailler dessus et qu'il y a un léger retard.

AP/CP 106 - Villeneuve-le-Roi : Mise en séparatif et extension du réseau EU - Gestion des Inondations EP - rues Le Guillernic, Calmette, du Général de Gaulle
Là aussi, un décalage dû à la coordination avec l'opération immobilière de la gare.

AP/CP 107 - Villeneuve-le-Roi : Mise en séparatif et gestion des Inondations EP - Bassin Voltaire - 3 rues - Phase 2
Réajustement après AO. Marché attribué à ce jour.

AP/CP 108 - Villeneuve-Saint-George : Suppression des réseaux sous vide, rues L. Michel, Courteline, Bricquebec, Noblemaire, du Stade et Place Barbusse
Décalage dû à la priorisation des travaux des rues Carnot et Janin.

AP/CP 109 - Villeneuve-Saint-George : Réhabilitation des réseaux EU/EP, rues Carnot et Janin
Le chantier Carnot sera décalé en avril 2020, à la demande de la commune, du fait de fortes contraintes de circulation actuelles. Par ailleurs, il faut savoir que des travaux sont organisés dans le même secteur par le département et par la DSEA. Or, il est très difficile de s'imbriquer dans des travaux déjà existants, notamment au niveau des plans de circulation.

AP/CP 110 - Yerres/Villecresnes : Quartier de Grosbois Lutte contre les inondations
Un premier bassin est achevé. Modification du programme pour la phase suivante entraînant une augmentation de quantité. Des études sont en cours de finalisation en vue d'une optimisation technique de ce dossier.

AP/CP 115 - Vigneux : Dépollution de la Darse
Décalage dû au plan de charge de nos services. Pour mémoire, il y en a pour 2,3 M€. Nous prévoyons cela pour 2021, voire pour 2022, compte tenu de l'importance de l'opération en assainissement, donc en comptabilité M49.

AP/CP 117 - Yerres : Lutte contre les inondations - Rue Paul Doumer
Décalage dû au plan de charge. Nous en ferons une partie cette année mais la poursuite des travaux est prévue en 2020 pour 1,281 M€. Je rappelle que les études sont lancées et les travaux pourront peut-être démarrer d'ici fin 2019, voire début 2020, en fonction des contraintes que la commune voudra bien nous indiquer.

Ceci clôt la présentation de ces AP/CP. Avez-vous des questions ? (Non)

En l'absence de questions, je vais donc mettre aux voix ce dossier.

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais maintenant demander à Madame Monique Levieux de nous présenter ces différents points. En revanche, il conviendra d'avoir une délibération séparée pour chacun d'entre eux.

MME LEVIEUX.- Merci. La CCSPL s'est réunie le 11 juin dernier et les rapports ont été validés par l'ensemble de ses membres, à savoir :

- le rapport annuel sur la qualité des services publics d'assainissement collectif ;
- le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non-collectif ;
- le rapport annuel du délégataire pour l'année 2018.

Si vous le permettez, je ne vais pas vous donner le détail de ces rapports, lesquels seront mis en ligne sur le site du SyAGE et consultables à tout moment.

8 - Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité de service public de l'assainissement collectif

Le rapport annuel sur la qualité des services publics d'assainissement collectif comprend :

- les caractéristiques techniques pour les 18 communes adhérentes au SyAGE ;
- la tarification et les recettes du service ;
- les indicateurs de performance, avec la poursuite de la démarche engagée par le SyAGE sur le diagnostic structurel de ces réseaux ;
- le financement des investissements.

9 - rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité de service public de l'assainissement non-collectif

Le territoire du SyAGE est très peu concerné par l'assainissement non collectif. Néanmoins, on note une très légère augmentation de ce dispositif : 32% cette année, contre 31% en 2017.

10 - Rapport annuel du DÉLÉGATAIRE pour l'année 2018

Le délégataire, chaque année et avant le 1er juin, doit produire un rapport sur ses comptes. Le délégataire actuel est SUEZ. L'ancien délégataire était également SUEZ.

Pour ce qui concerne le nouveau marché, des éléments ont été précisés avec des indicateurs et des pénalités en cas de non-conformité.

Voilà ces trois rapports présentés de façon extrêmement synthétique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monique.

Si vous me le permettez, mes chers collègues, je vais revenir sur le point 8, à savoir le rapport sur l'assainissement collectif.

Avez-vous des questions sur ce rapport relatif à l'assainissement collectif ? (Non)

En l'absence de questions, je vais vous demander de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de notre Syndicat pour l'exercice 2018.

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

Il est pris acte, à l'unanimité, de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en viens à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement non-collectif du SyAGE (SPANC).

Pour mémoire, vous disposez du compte rendu de la CCSPL dans lequel vous trouverez toutes les informations utiles à votre compréhension. Cela étant, je suis prêt à répondre à vos questions, si vous en avez.

Avez-vous des questions sur ce rapport ? (Non)

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

Il est pris acte, à l'unanimité, de ce rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Enfin, s'agissant du rapport annuel du délégataire de service public de l'assainissement collectif pour l'année 2018, vous en trouvez une synthèse dans le compte rendu de la CCSPL.

Avez-vous des questions ? (Non)

(Il est procédé au vote)

Avis contraires ? Abstentions ?

Il est pris acte, à l'unanimité, de ce rapport du délégataire de service public.

Question spéciale

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce qui me concerne, j'ai épuisé l'ordre du jour.

En termes de question spéciale, peut-être aurons-nous un Comité supplémentaire en septembre ou en octobre lié à l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en fonction de ce que nous demandera la Préfecture de Seine-et-Marne. Dans le cas contraire, j'essayerai de grouper ce dossier avec le Comité Syndical relatif au DOB de manière à ne pas multiplier les réunions. En effet, je crois possible, lors d'une réunion sur le DOB, de traiter d'autres sujets et notamment le sujet d'un EPAGE. Pour mémoire, je rappelle que l'EPAGE est une labellisation qui est donnée par le Préfet de région, via le Préfet coordonnateur de Seine-et-Marne.

Outre ce que je viens d'évoquer, je n'ai pas d'autre question spéciale à aborder. Néanmoins, je vais faire un rapide tour de table pour voir si quelqu'un parmi vous, mes chers collègues, souhaite aborder un sujet ? Je commence par M. le Maire de Favères ? Non ? Monsieur OMNES ?

M. OMNES.- En passant en voiture entre Coubert et Lissy, on enjambe l'Yerres à un certain moment. J'ai remarqué, en bas à droite – et ce depuis plusieurs mois –, un embâcle très important, à savoir un tronc d'arbre. Je voulais le signaler et savoir si on envisageait de faire dégager cet embâcle.

M. LE PRÉSIDENT.- Personnellement, je voudrais bien répondre favorablement à votre demande. Cela dit, c'est un problème de compétence avant tout. Aujourd'hui, si le SyAGE intervient dans le cadre d'un domaine hors champ de ses compétences, nos assurances ne nous couvrent pas. Tant que le SyAGE n'aura pas eu l'arrêté préfectoral lui confiant la GEMAPI au 1^{er} janvier 2020, nous ne pouvons pas intervenir, malheureusement.

Ce sont là des interventions que nous faisons régulièrement sur les autres communes qui, aujourd'hui, nous ont confié la GEMAPI. Dans la mesure où ce sont des interventions courantes, cela ne nous pose aucun problème que ce soit en termes de délais, de travaux ni même du point de vue financier. Malheureusement, si l'intervention à faire ne se situe pas sur le territoire actuel du SyAGE et dans le champ de ses compétences actuelles, et non pas ses compétences au 1^{er} janvier 2020, j'aurai du mal à répondre favorablement pour les raisons que je viens d'évoquer.

Nous avons eu un petit échange avec M. le Maire de Lésigny. Nous en discuterons ensemble. Il faut qu'il y ait une période de rodage, un peu comme dans le cas d'une voiture neuve.

Mes chers collègues, merci de votre participation. Merci également au Service financier de nous avoir, comme d'habitude, préparé ces documents aussi lisibles et aussi clairs. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20h25

Alain CHAMBARD

